

vainqueurs. L'intrépidité de ces braves effraya tellement les sauvages qu'ils se retirèrent sans mettre le siège devant Québec. Dix-sept hommes avaient suffi pour préserver la ville naissante !

J'ai indiqué le dernier motif qui ralentit au Canada les progrès de la colonisation. « Le système adopté consistait, dit M. Rameau, non seulement à distribuer des terres aux émigrants, mais encore à concéder d'immenses étendues de terrain à ceux qui, par leur fortune ou leur situation, paraissaient en état de créer eux-mêmes des centres de population. » Ce système de tenure était emprunté à la féodalité, mais les seigneurs étaient bien plutôt des fermiers du gouvernement qu'investis des pouvoirs des seigneurs du moyen-âge : le droit de justice ne leur appartenait qu'en principe, et fut à peine appliqué (1). De 1626 à 1637, dix de ces concessions de terre furent faites, soit à des particuliers, soit aux pères Jésuites ; treize autres furent faites encore dans les trente années qui suivirent, mais elles se peuplèrent à peine. Les concessionnaires prenaient le terrain et ne remplissaient guère les conventions. « C'est ainsi que Lauzon, fils du président de la Compagnie des Cent Associés, reçut, au nom d'un tiers officieux, une étendue de terre sur la rive sud du Saint-Laurent,

(1) Le Canada relevait alors du Parlement de Rouen et était régi par la coutume de Normandie : ce n'est qu'en 1663 qu'il ressortit au Parlement de Paris. — Voir *Histoire du Canada, de son église et de ses missions*, par l'abbé Brasseur de Bourbourg, vicaire général de Boston, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Québec.